

ENTRE :

< Comme à la Maison > Atoll Câlin (Garde occasionnelle)

SIRET n° 433 847 134 000 56, représentée par Madame Mordellet M-B ou son représentant.

Certificat de capacité 22-058 Préfecture de St-Brieuc

30, rue Émile Zola, 22000 Saint-Brieuc / tél : 06 37 14 03 09

Mail : garde.chien-chat@orange.fr

Mon vétérinaire : Clinique Ki a Khaz Ploufragan 1, impasse de la vallée 22440 Ploufragan

Téléphone : 02 96 78 44 44

veterinaireploufragan@gmail.com

Documents supplémentaires à fournir parle propriétaire

ET :

Nom, Prénom :

Adresse :

Fixe et portable :

Mail :

Personne à contacter en cas d'indisponibilité du propriétaire (Nom, prénom, adresse et téléphone).

.....
.....

Vétérinaire traitant : Nom, adresse et numéro de téléphone.

.....
.....

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

Pensionnaires(s) :

Nom du chien / chat :

Race ou type : Sexe : Femelle / Mâle

Identifié(e) n° :

Né(e) le :

Problème de santé :

Date des dernières chaleurs : Stérilisé(e) : Oui / Non

Renseignements complémentaires sur l'animal :

Est-il à jour de ses vaccins ?..... (Joindre le carnet de santé)

Suit-il un traitement ?..... (Si oui, précisez lequel)

.....

Traitements antipuces à jour : Oui ou Non : Vermifuge : Oui ou Non

Paraphe du propriétaire ou son représentant

Rappel : Chat = Épointer les Griffes si possible / Chien = Coupes des ongles 24-48 Hres avant l'Arrivée.

OBLIGATOIRE. Sinon Supplément 15 €*

***(Pour les frais de déplacements plus coupe ou époinçage).**

Horaires d'arrivée et de départ : (Sur RDV de 9.30 à 11.30 et de 17.30 à 19.30) :

Fermé le Jeudi et Samedi à 11.30 avec une réouverture dimanche sur RDV de 17.30 à 19.30

Durée du séjour :

Tarif donné par téléphone ou après la journée test : €

Jour d'arrivée : Horaire :

Jour de départ : Horaire :

- **Condition de paiements : modalités :**

- **Tarif journalier annoncé au téléphone :** €

Acompte : 50 % du montant total de la réservation €,

Versé le.....

Le solde de la pension est versé le jour de l'arrivée.

Aucun remboursement en cas de départ anticipé, pas de remboursement de votre acompte ou règlement total, sauf en cas de décès ou d'hospitalisation de votre compagnon en cabinet ou clinique vétérinaire. Un certificat médical vétérinaire sera alors exigé.

REMARQUE

Nous vous rappelons que communiquer vos dates sans le versement d'un acompte est considéré comme une « Pré-Réservation ».

Vous avez 7 jours pour verser l'acompte de 30 % sitôt vos dates communiquées afin que la réservation soit Ferme et Définitive.

En absence d'acompte après ce délai de 7 jours, la « Pré-Réservation » sera annulée.

Mode de règlements acceptés :

- Espèces
- Par virement : **Règlement total ou acompte à partir de 100 €** et 10-15 jours minimum avant la date de l'arrivée.
- **Le restant dû se fait par espèces le jour de l'arrivée.**

REGLEMENT

1. PERSONNE DE CONFIANCE

Veillez à bien communiquer une personne de confiance à contacter en cas d'indisponibilité du propriétaire. (Exemple consulter le paragraphe 4)

-Nom, Prénom, Adresse et Téléphone et mail.

Si vous n'avez pas de personne de confiance, un chèque de caution d'un montant de 500 € vous sera demandé non encaisser sauf si abandon ou décès du propriétaire.

2. ABANDON DE L'ANIMAL

En cas d'abandon de votre Compagnon chez << Comme à la Maison >> Atoll Câlin, une plainte sera déposée contre le propriétaire de l'animal pour "**Abandon**".

Vous aurez donc 36 hres, à partir de la date et heure prévue de sortie de l'animal sur le contrat pour venir le récupérer, ainsi que pour vous manifester dans les meilleurs délais à compter du 1er contact de notre par téléphone, sms ou mail.

Au terme de ces **36 heures**, il sera alors considéré comme "**Abandonné**".

En absence de réponse de votre part et de la prise en compte de l'animal, nous contacterons une association qui prendra en charge votre compagnon.

Celui-ci sera alors transféré à l'association ou refuge de notre choix dont les frais seront à votre charge. Une plainte sera ensuite déposée auprès des forces de l'ordre Française pour "**Abandon**".

3. ACOMPTE & ANNULATION

Si le propriétaire veut reprendre l'animal avant la date fixée lors de la réservation, il ne peut prétendre en aucun cas au remboursement des jours perdus. Le solde du règlement se fera le jour de l'Arrivée sauf avec mon accord écrit afin d'éviter toutes contestations.

Le prix est calculé par journée entière qu'elle soit l'heure d'entrée ou de sortie.

En cas d'annulation de garde l'acompte ou le montant total n'est pas remboursé et le restant dû sera obligatoirement à me devoir. **PAS DE REMBOURSEMENT.** Sauf sur justificatif d'un vétérinaire pour l'hospitalisation ou le décès de l'animal.

4. COMPORTEMENT DE VOTRE COMPAGNON

Le chien agressif ou mordeur et/ou provoquant des dégâts sera mis dans un box de sécurité en attente et devra être repris par son propriétaire ou la personne de confiance inscrite sur la fiche de

renseignement. A la 1^{ère} demande de notre part, contacté par appel, sms, mail, vous avez 36 h maximum pour venir le récupérer.

4 – Suite.

Le chien aboyant anormalement et dont le ou les maîtres auront stipulé par écrit qu'il ne souhaite pas le collier anti-aboiement, en cas de persistance de celui-ci, après une 1^{ère} demande de notre part contacté par appel, sms, mails, vous aurez 24h maximum pour venir le récupérer ou votre personne de confiance.

5. CONDITIONS DE REFUS & ACCEPTATION DE L'ANIMAL

Seuls les animaux bien entretenus seront acceptés en garde chez << Comme à la Maison >>

Les mâles non castrés sont refusés

Ongles coupés ou époinés 24-48 heures avant l'arrivée. **Obligatoire**

Animaux malades ou contagieux refusés.

Si ces conditions ne sont pas respectées, << Comme à la Maison >> Atoll Câlin se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal et l'acompte ou le règlement total sera perdu.

6. IDENTIFICATION & VACCINATION

Ne sont admis que les chiens et chats identifiés par tatouage ou puce électronique.

La vaccination contre la rage est vivement conseillée mais pas obligatoire.

Le carnet de santé et les papiers d'identification à jour devront être remis à la pension durant le séjour.

7. DEPARASITAGE DE VOTRE COMPAGNON

Vous serez responsable de traité votre compagnon contre les puces et les vers 48 h avant la date d'Arrivée.

Vous ferez une attestation écrite à l'attention de << Comme à la Maison >> Atoll Câlin avec le nom des produits et la date à laquelle ils ont été traités.

En cas d'oubli ou autres, une pipette sera appliquée par moi aux frais du propriétaire.

Il est recommandé de vermifuger l'animal 15 jours avant le séjour.

7- Suite.

<< Comme à la Maison >> Atoll Câlin décline toute responsabilité si l'animal a des parasites pendant et après le séjour en garde, conséquence d'un traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension inefficace.

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de << Comme à la Maison >> Atoll Câlin, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.

8. OBJETS PERSONNELS

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation.

Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire de manière indélébile.

Les paniers, coussin ou couverture sale et non entretenu sont refusé !

De la propreté s'il vous plaît !

9. EN CAS D'URGENCE

Un animal malade sera amené chez le vétérinaire indiqué sur la fiche de renseignement.

Si celui-ci est fermé, << Comme à la Maison >> Atoll Câlin se retournera vers son vétérinaire référent. En cas d'indisponibilité pour les 2, << Comme à la Maison >> Atoll Câlin conduira l'animal au vétérinaire de garde. Les frais vétérinaires et de transport (30€ aller-retour) seront à la charge du propriétaire sur présentation de facture.

Les Photocopies peuvent être envoyer par mail en PDF avec votre contrat rempli, signé et chaque page paraphée par vos initiales (Adobe Reader taille écriture 14 svp)

Mme/Mr.....

Déclare avoir pris connaissance du présent contrat, et s'engage à en respecter les dispositions.

Toute entrée d'un animal induit que les maîtres et ou la personne qui le ou les confie a pris connaissance du règlement et tarifs et autres de << Comme à la Maison >> Atoll Câlin.

Fait à St Brieuc le / /

Signature Du client Précédée de la mention « Lu et approuvé »